



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 juin conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M le maire, Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme SICHI, Mme FALCHI à Mme NADAL, M. HABANI à M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à M. VANNUCCI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180627-2018_132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2018
Affichage : 04/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mercredi 27 juin 2018

Délibération N°2018/132

Autorisation donnée au Maire de signer la convention de partenariat entre FIPHFP et la Ville d' Ajaccio relative au financement d'actions menées par la Ville d' Ajaccio à destination des personnes en situation de handicap

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le handicap au travail est un sujet associé à de nombreuses représentations négatives et pouvant éveiller certaines craintes au sein des organisations.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation d'handicap, la Mairie d'Ajaccio s'engage dans une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Cette démarche initiée en 2016 a fait l'objet d'un diagnostic permettant de définir un plan d'action portant sur la période 2018-2020.

Ce plan se décompose en fiches actions dont le détail est en annexe de la présente délibération :

- Fiche action N°1 : Piloter et évaluer la politique handicap de la mairie d'Ajaccio
- Fiche action N°2 : Gouvernance et organisation – former les acteurs ressource de la mairie d'Ajaccio
- Fiche action N°3 : Recruter des BOE au sein de la mairie d'Ajaccio et exercer sa responsabilité sociale d'employeur public
- Fiche action N°4 : Favoriser le maintien dans l'emploi des agents BOE
- Fiche action N°5 : Communiquer sur le handicap et sensibiliser les agents

Le budget total du programme s'élève à 392 836 € pour le FIPHFP et 170 053 € pour la ville d'Ajaccio soit un budget total de 562 889 € sur la période. L'ensemble des modalités ont été validées lors du comité local du FIPHFP de la région corse le 24 avril 2018.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le maire de signer la convention de partenariat ci-annexée entre le FIPHFP et la Ville d'Ajaccio relative au financement d'actions menées par la Ville d'Ajaccio à destination des personnes en situation de handicap.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé son Président,
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 juin 2018,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le maire à signer la convention de partenariat ci-annexée entre le FIPHFP et la Ville d'Ajaccio relative au financement d'actions menées par la Ville d'Ajaccio à destination des personnes en situation de handicap.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI


